

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Conart, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

REDACCTION
4, rue Paradis, 4
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
5 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

AUJOURD'HUI:

Un Parricide.
Double Assassinat à Toulon.
Le Crime de Dijon. — Deux Vieilles assassinées.
La Semaine Théâtrale.

Candidats Sénatoriaux
FEUILLES SECHES

Ces hommes étaient hier contre nous, ils avaient le mépris, à tout le moins la défiance de la démocratie.
Hésitants et fuyants, liés par leurs relations de famille, leurs goûts, leurs tendances natives aux ennemis de la République, ils n'ont jamais voulu se compromettre, tant que, dans le choc des combattants, le résultat de la bataille a pu paraître douteux; ils se paraient du titre de libéraux et voulaient pour les ignorants; ils étaient avec M. de Fourton, ils acclamaient M. Gambetta; ils n'ont jamais eu qu'une clientèle catholique; ils sollicitent, d'un cœur léger, les suffrages de la clientèle démocratique.
L'obscurité du simple soldat leur pèse; à peine engagés dans l'armée républicaine, ils en prétendent devenir les généraux. Et l'on voit M. Aynard, le catéchumène d'hier, aspirer au mandat sénatorial.
Et il se trouve des républicains qui soutiennent et glorifient ce républicain!
Singulière aberration, et qui nous mènera loin, je vous le jure! Nous avons MM. Perret et Mangini, des hommes du centre gauche. Au moins y a-t-il onze ans que ces hommes ont voté pour la République; tous deux aimés des industriels éclairés, estimés de leurs ouvriers, socialistes sans grand fracas, républicains ralliés de la première heure.
Et M. Aynard? Mais ses votes sont d'hier, au conseil municipal; mais c'est un ennemi d'hier; mais ses électeurs ont voté pour Chomier, royaliste et catholique. Mais M. Aynard est un républicain du centre, un fantasiste du camp de M. Jules Simon, encore n'est-il que d'hier, que d'aujourd'hui, tout juste pour briguer les votes des innocents et des intriguants.
Un honnête homme! Un homme de valeur! Oh! parfait; j'ajouterais même une physionomie lyonnaise; le roi de la Banque. Mais quoi! on le connaît à la Bourse et dans les salons aristocratiques. On le connaît peut-être même dans quelques journaux; il est inconnu à la démocratie.
Que veut-on? Un Sénat conservateur de la République? Alors nommons des sénateurs républicains, des hommes de convictions certaines, des hommes de caractère. Veut-on un Sénat qui organise le conflit perpétuel? Le Sénat de M. M. de Broglie et Jules Simon?
Rien à dire: que l'on choisisse M. Aynard, l'homme est habile; la République aura un ennemi de plus et un ennemi avec lequel il faudra compter. M. Thévenet l'aura voulu.
Faut-il ajouter quelque chose à ce réquisitoire, soit contre M. Aynard, soit contre celui qui le patronnait, M. Thévenet?
En ce temps-là, il est vrai, M. Thévenet ne voyait pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat à la veille d'une élection sénatoriale où il comptait se présenter comme candidat radical.
M. Thévenet faisait du centre gauche, — du centre droit au besoin. Maintenant, il a changé d'orientation. Il en changera encore s'il le faut, et tant qu'il le faudra.
Ceux qui le patronnent, sont ceux qui le combattent avec acharnement.
Cela se faisait au bénéfice de la République radicale, cela se pratique, aujourd'hui, au nom de la même République.
Est-ce que les électeurs ne verront pas quelle énorme comédie se joue devant eux — comédie dont le dernier acte est, à huis-clos, entre tous ces radicaux de période électorale, un immense, et silencieux éclat de rire?
H. D.

LA POLITIQUE

Pour les éternes des jeunes garçons, des fillettes et des petits enfants, M. Quesnay de Beaurepaire vient de se décider à poursuivre deux journaux, l'Echo de Paris et le Gil Blas qui ont, selon lui, abusé de la permission qu'a tout Français né malin — et né égaré — de dire des galoueries par trop galouaises.
L'intention de l'honorable magistrat, au plutôt de ceux qui l'ont mis en avant est des meilleures. Il y a en ce moment, une telle de protestation contre la pornographie — et surtout contre la publicité déplorable donnée à la description des plus tristes dépravations.
Comme disait je ne sais plus quelle femme de bon sens: Si encore, on se contentait d'apprendre aux montards à faire des enfants.

fants. Mais c'est justement à n'en plus faire qu'on semble convier les garçons et les fillettes — et il y a là plus qu'un danger public, il y a un véritable péril national.
Tout cela est aussi triste que vrai. Mais quand on veut entreprendre d'exterminer un mal, c'est à la racine qu'il faut aller le chercher, — et non pas à des rameaux désordonnés poussant à l'aventure et assez haut pour que les principaux intéressés n'y puissent pas atteindre.
Et voilà justement où M. Quesnay de Beaurepaire ne veut pas — ou peut-être, qui sait? — n'ose pas aller.
Le mal est en bas, dans les journaux, sois-disant populaires, qui ne s'adressent pas à un public spécial de lettrés, de blasés, d'oisifs, de gens à qui, en somme, on n'apprend rien du tout, attendu qu'ils en ont vu bien d'autres; — et ce sont justement ces journaux-là que nous voyons poursuivre avec une déplorable impunité leur campagne de corruption et d'initiation vicieuse.
Je n'ai personne à désigner, je n'ai nul journal à nommer, mais tout le monde a, comme moi, sur les lèvres, le nom de la feuille à cinq centimes où, deux fois par semaine, sont étalées systématiquement les pires ordures et les débauches les plus dépravées.
Cela s'adresse aux commis, aux grisettes, cela se colporte dans les campagnes, cela se vend à la porte du collège — cela ne se recommande — ne s'exécute plutôt — d'aucune préoccupation, d'aucune utopie littéraire ou artistique, — c'est de la saleté pour le plaisir de répandre la saleté dans le peuple. — Voilà le grand, l'immense danger, — et voilà ce qu'on ne veut voir ni au ministère, ni au Palais de Justice.
— Pourquoi donc poursuit-on le Gil Blas et l'Echo de Paris, journaux qui coûtent cher, qui tirent relativement à un nombre restreint d'exemplaires, qui ne sont lus que par un public « blindé » et laisse-t-on les fournisseurs populaires s'attaquer impunément à ceux qui, jusqu'à présent, avaient échappé à cette poursuite?
On raconte, — mais que ne raconte-t-on pas? — que ces gens-là sont plus forts que le ministère, que le parquet et que l'indignation publique.
Allons donc! — C'est un bruit qu'ils font courir — et, dans ce cas, il n'est que temps de le démentir — par des actes.
JEAN-CLAUDE.

DEPECHEES
PAR SERVICE SPECIAL

Le Régime Douanier

Des négociations sont engagées avec la plupart des puissances étrangères en vue de la fixation de nos relations commerciales avec elles, à partir du 1er février prochain.
Le Temps se dit en mesure de donner quelques détails sur les résultats déjà acquis ou à la veille de l'être.
LA GRÈCE
D'abord, nous pouvons annoncer que la France et la Grèce se sont mises d'accord, la première pour accorder à la seconde le bénéfice de notre nouveau tarif minimum, la seconde pour nous garantir le régime de la nation la plus favorisée.
D'autrefois, comme ce régime, en Grèce, est indéfini par des traités qui ne portent pas sur tous les produits qui nous intéressent et que certains produits français seraient soumis par suite au tarif général grec, qui les frapperait de droits trop élevés, notre ministre des affaires étrangères n'a concédé à la Grèce le bénéfice du tarif minimum que pour six mois. La Grèce s'engage à rechercher durant ces six mois les moyens de modifier son tarif général en vue de nous donner satisfaction pour les produits français qui nous intéressent par une réduction de droits.
LA SUEDE
Avec la Suède, les négociations se poursuivent, on le sait, depuis quelques jours déjà à Paris.

Ces négociations sont à la veille d'aboutir. La séance de clôture des délégués suédois et français aura lieu lundi prochain et sera présidée par le ministre des affaires étrangères.
On est d'accord pour l'application mutuelle du tarif minimum, en ce qui nous concerne, et le tarif le plus réduit en ce qui concerne la Suède.
LES ETATS-UNIS
Enfin, nous pouvons annoncer que notre gouvernement est à la veille de conclure avec les Etats-Unis une convention de commerce pour l'application partielle du tarif minimum. Cette convention, à la différence des accords signalés plus haut, devra être soumise à la ratification parlementaire.
On sait, en effet, que le gouvernement n'a la faculté d'accorder de plein droit le bénéfice de notre nouveau tarif minimum qu'aux pays avec lesquels nous avions des tarifs conventionnels: or, on sait que nous n'avions pas de traité jusqu'ici avec les Etats-Unis.
La convention qui est à la veille d'être conclue a pour but de maintenir la part des Etats-Unis à l'exemption des droits pour un certain nombre de produits français, les peaux, les sucs, les mélasse, etc., qui représentent une importance d'une douzaine de millions.
Le président des Etats-Unis, en vertu des pouvoirs spéciaux qu'il a reçus du congrès, allait frapper ces produits, à partir du 1er janvier, de droits s'appliquant à toutes les puissances qui ne feraient pas bénéficier la République américaine d'avantages corrélatifs à l'exemption qu'elle accordait jusqu'ici.
Pour obtenir le maintien de cette exemption, notre office des affaires étrangères a négocié une convention par laquelle le bénéfice de notre tarif minimum est accordé aux Etats-Unis pour certains de leurs produits dont la valeur d'exportation est équivalente à la valeur de nos produits pour lesquels l'exemption sera maintenue, c'est-à-dire pour une douzaine de millions.
Avec la Belgique, les pourparlers sont ralentis par une indisposition de notre ministre à Bruxelles, mais tout fait prévoir un accord.
Il en est de même avec la Hollande.
LA SUISSE
Avec la Suisse, il y a quelques points délicats à résoudre, mais on conserve bon espoir d'aboutir à une solution satisfaisante.
L'ESPAGNE
Il n'y a réellement de difficultés sérieuses à prévoir qu'avec l'Espagne: outre l'obstacle résultant de la question des droits sur les vins, l'Espagne vient de prendre une détermination qui complique singulièrement sa situation à notre égard.
L'Espagne, en effet, a prorogé pour six mois, certains traités qu'elle avait en dehors de nous avec les puissances étrangères, notamment avec l'Angleterre. Il en résulte que si, pour obtenir le bénéfice de notre tarif minimum, elle nous concédait le régime de la nation la plus favorisée, cela reviendrait de sa part à proroger en notre faveur le bénéfice du traité de commerce que nous avions avec elle, comme l'Angleterre, et qui expire le 1er février.
Par suite de notre décision de ne pas le renouveler, l'Espagne fait valoir cet argument à notre endroit, et comme nous le distions, rend ainsi la question plus complexe et la solution plus difficile.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 2 janvier.
La dernière promotion des officiers supérieurs est faite pour bien établir aux yeux de l'armée que l'avancement tend de plus en plus à être réservé à ceux qui sortent de l'Ecole de guerre.
Le 29 décembre, il y avait à pourvoir à 22 places de lieutenant-colonel d'infanterie dont deux réservées aux chefs de bataillon servant au Tonkin. 43 places ont été attribuées à des officiers brevetés. Leurs noms méritent d'être connus. Ce sont MM. Bégnery, nommé au 91e de Lormelaine, nommé au 69e; Penaud, nommé au 44e; Pélicier, chef d'état-major de la 14e division d'infanterie; Chomier, chef d'état-major de la 15e division; d'Aboville, commissaire militaire sur le réseau d'Orléans; Bonneau du Martray, attaché à l'état-major du 6e corps; Sandherr, chef du service des renseigne-

ments à l'état-major de l'armée, spécialement chargé de la surveillance des espions étrangers sur la frontière; Brunet, chef d'état-major de la 27e division; Bardot, attaché au 3e bureau de l'état-major de l'armée; Berthaut, attaché au service géographique; de l'Anglé, professeur du cours de service d'état-major à l'Ecole de guerre; Balan, professeur du cours de tactique d'infanterie à la même école; Bruneau, chef d'état-major de la division d'Alger.
C'est parmi ces officiers d'élite que se recruteront les généraux de l'avenir.
Le chef d'escadron de cavalerie breveté Morel, attaché à l'état-major du 2e corps à Amiens, est également nommé lieutenant-colonel et affecté au 6e dragons à Evreux.
L'article 21 de la loi militaire relatif aux dépenses de service en temps de paix, donne lieu, de la part des conseils de révision, à des appréciations contradictoires de la situation des fils de veuves, dont la mère, remariée en secondes noces, a divorcé avant la comparution de ces jeunes gens devant le conseil de révision.
Dans sa dernière séance, le conseil d'Etat au contentieux vient, sur le rapport de M. Meyer, auditeur, de fixer souverainement la jurisprudence, en décidant que le fils d'une veuve remariée, ne peut être admis même au cas où le second mariage a été dissous par le divorce, à réclamer le bénéfice de la dispense.
— La levée des inscrits maritimes âgés de moins de vingt ans avait été suspendue par une décision du 10 décembre 1891; mais en vue de la formation des nouvelles escadres, qui vont absorber tous les contingents disponibles, le ministre de la marine a décidé que cette levée sera immédiatement reprise pour les inscrits de dix-neuf et de vingt ans.
D'autre part, les engagements volontaires sont ouverts dans la marine pour les jeunes gens âgés de 18 à 21 ans, appartenant aux catégories suivantes:
Ouvriers mécaniciens (ajusteurs, tourneurs, fondeurs, mouleurs, forgerons, chaudronniers en cuivre et en fer, électriciens), à partir du 1er janvier 1892.
Charpentiers, voiliers, boulangers-coqs, tonneliers, maîtres d'hôtels, cuisiniers et musiciens, à partir du 1er février 1892.
Ils sont ouverts en permanence pour les tailleurs d'habits et, à partir du 1er avril 1892, pour les jeunes gens de seize à dix-sept ans.
Au-dessus de dix-huit ans, les engagements seront conclus pour cinq années, de dix-sept à dix-huit ans, ils seront souscrits dans les conditions de la loi du 23 juillet 1886.
Les engagements ne peuvent être contractés que dans les cinq ports militaires.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 2 janvier.
A L'ELYSEE
Le président de la République a reçu, à l'occasion de la nouvelle année, un grand nombre de lettres et de télégrammes de félicitations.
Depuis hier, les adresses des colonies françaises à l'étranger continuent d'arriver en nombre considérable.
LE GÉNÉRAL HONNEUR
Les décorations accordées à l'occasion de la nouvelle année par le ministre de l'intérieur paraîtront vendredi prochain au Journal officiel; elles seront soumises mardi à la signature du président de la République.
Le conseil de l'ordre les examinera jeudi.
Les nominations dans la Légion d'honneur, concernant le ministère des finances, ne seront pas publiées avant le milieu de la semaine prochaine.
On annonce que les nominations dans la Légion d'honneur faites par le ministre des beaux-arts et que nous avons fait connaître, seront complétées par les suivantes:
MM. Rochegrosse, artiste peintre; Hector Lemaire et Patech, sculpteurs; sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.
D'autre part, on annonce que M. Gabriel Vieille, le poète des Emmaux brassans, et M. Lucien Faté, sous-chef de bureau à l'administration des beaux-arts, autour des Poèmes de Bourgogne, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur par le ministre de l'Instruction publique.
LE CONTINGENT DE LA CHAMBRE FUTURE
Le recensement de la population de la France, qui a été récemment fait, a permis

de constater que cinq arrondissements avaient bénéficié d'une augmentation de population qui leur donnera droit à un député de plus. Par contre, deux arrondissements, par suite de l'abaissement de leur population, perdent un député, de sorte que finalement, lorsqu'à l'expiration de la législature actuelle il y aura lieu de renouveler le tableau des circonscriptions électorales pour le mettre en harmonie avec les résultats du dénombrement des habitants, le nombre des députés devra être accru de cinq et diminué de deux, soit finalement augmenté de trois.
Le nombre des députés, qui est de 576 dans la Chambre actuelle, sera donc de 579 dans la future Chambre à élire en octobre 1893.
L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC
A Saint-Brieuc, M. Fallières, évêque de Saint-Brieuc, recevant le Conseil municipal a dit:
« Si le Jour de l'An n'existait pas, il faudrait l'inventer, car il amène des rapprochements. Depuis quelque temps on prononce le mot de séparation, moi je suis pour l'union. »
En même temps, l'évêque serra la main de M. Baraton, maire de Saint-Brieuc.
Cet incident est très commenté, surtout après l'attitude de M. Fallières dans la question de la dénomination de rue Renan donnée à une rue de Saint-Brieuc par le Conseil municipal.
LE DROIT SUR LES VINS
Le syndicat des viticulteurs de France a adressé au gouvernement une lettre le suppléant de ne concéder à aucune puissance des tarifs inférieurs au tarif minimum. La lettre entre dans de longues considérations sur l'importation des vins espagnols et proteste contre toute réduction éventuelle du droit de sept francs par hectolitre de vin.
FRANCE ET RUSSIE
Le commandant Hesseu du Dmitri-Donskoi, actuellement à Brindisi, a envoyé au maire d'Alger, à l'occasion du nouvel an, un télégramme de félicitations pour la municipalité et les habitants.
Le maire a répondu immédiatement, au nom de la population et de la municipalité de la ville d'Alger, pour remercier le commandant de son souvenir de sympathie et lui adresser ses souhaits de nouvel an.
LA FRANCE ET LE VATICAN
Une dépêche de Rome au Times rapporte une communication que le correspondant de ce journal a reçue d'un prélat très haut placé et connu pour être en relations suivies avec le pape, dans laquelle il dit que des modifications se sont produites dans les relations entre le Vatican et la France. Il y a tout d'abord lieu de noter, dans cette déclaration, une partie qui nous paraît très fantaisiste disant que le Saint-Père, en faisant des avances à la République, espérait la restauration du pouvoir temporel.
Le prélat prétend ensuite que l'ambassadeur actuel de France auprès du Saint-Siège n'est pas persona grata, ayant dernièrement commis plusieurs erreurs, et que l'on ne croit pas à l'amélioration des rapports de la France et du Vatican avant le renversement du cabinet Freycinet.

EN ALSACE-LORRAINE

La plupart des localités d'Alsace et de Lorraine, dont la dénomination était française, ont été rebaptisées de noms allemands. Quelques endroits avaient cependant été oubliés, et cette omission est ainsi que dans la ville d'être réparée. C'est ainsi que, dans l'arrondissement de Sarrebourg, Gendroexange, Saint-Georges, Hattigny et Richeval s'appelleront bientôt, dans le langage administratif, Gundersurgen, Sanct-Georgen, Hattigen et Reichenthal.
De même, il est question, dans le même rayon, de germaniser Saint-Louis et Plain-de-Valch en Heyenberg et Hochwalsch.

ETRANGER

Les Nouveaux Tarifs espagnols
Madrid, 2 janvier.
La publication des nouveaux tarifs a causé une vive émotion. Les protectionnistes les louent sans réserve; les libre-échangistes blâment le gouvernement d'avoir établi sur certains articles des droits prohibitifs exagérés.
On se montre généralement reconnaissant au gouvernement de l'intention qu'il a mon-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du
3 Janvier (49)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)
XLIX
C'était le matin.
Mary était sortie sous le prétexte de sa promenade accoutumée, et, discrètement, elle avait gagné le paradis caché où elle allait savourer deux heures de liberté et d'amour.
Son beau bandit l'attendait, en effet, aussi épris qu'elle était éprise elle-même, — et c'était été, entre ces deux irréguliers, une grande fête de tendresse passionnée.
Elle causait maintenant, tendres et las, lui à moitié couché sur une chaise longue avancée devant le feu qui pétillait clair et chaud, — elle, blotie contre lui et désolée déjà en pensant que, tout à l'heure, il faudrait dire adieu à cette esquisse et paresseuse félicité.
Tout à coup, entre deux caresses, Angelo lui dit:
— Es-tu riche?
Elle se souleva, à la fois riieuse et étonnée:
— Riche?... Pourquoi me demandez-tu cela?... Tu sais bien que tout ce que j'ai est à moi...
— Raison de plus, fit-il avec sa belle impudence de ruffian adoré, — raison de plus pour que tu me répondes.
Et il reprit une deuxième fois:
— Es-tu riche?
— Ça dépend, mon amour. Si c'est de cinq cents, de mille louis que tu as besoin... oui, je suis riche, parce que je dois les avoir dans mon bureau...
— Vingt mille francs?... fit-il en riant de ses trente-deux dents blanches... C'est ce que tu me donnes entre deux portes, quand la dame de cœur vient réparer les désastres causés par la dame de pique... Mais ce n'est pas de cela que je veux te parler.
— De quoi donc?
— Je te demande si tu es riche parce que, depuis quelques jours, ma charmante, je vois venir une épouvantable tempête...
— Que se passe-t-il?
— Rien et beaucoup de choses. Mais tu sais, Mary, j'ai, moi, l'odorat et le flair des chiens de chasse, de ceux qui mément dur et rouge la grande bataille de la vie... et je te dis que ce n'est pas une effroyable tourmente qui se prépare.
Et, en deux mots, il lui expliquait la situation:
— Vois-tu, la Bourse est, depuis quelques mois, la succursale d'une maison de fous. Les valeurs les plus absurdes... tiens, par exemple, des mines de houille de Sicile... et si tu le connaissais comme

moi ce pays où ils placent cette exploitation... un pays où il n'y a à récolter que des cailloux roulants et des coups de carabine... eh bien, ça se vendait carrément, hier, deux mille cinq cents francs les morceaux de papier rose qui représentaient une action de cette triomphale mystification...
— Je te cite cela parce que cela m'est venu à la mémoire... Mais il en est de tout ainsi... Et ce qu'il y a de plus grave, — je m'en aperçois fort bien — c'est que, depuis quelque temps, le vrai public, celui qui apporte son argent, est effrayé et se tient à l'écart de ce cabanon où gesticulent des hallucinés.
— C'est entre eux qu'ils se vendent de la Mine Sicilienne à deux mille cinq cents et du Pétré de la Caucase à trois mille. Je sens qu'ils s'agitent et font du bruit autour de leurs valeurs véreuses pour empêcher leur effondrement — et, dans ces conditions, ça ne peut pas durer.
— De sorte que?
— De sorte que la première débâcle sera le signal de toutes les autres... Ça ne tient debout, toute cette montagne de spéculation que parce qu'aucun pillier, tant pourri soit-il, n'a encore fléchi; mais vienne le premier craquement... Non, ma petite, mais tu vas voir ça.
— C'est pour cette raison que je te demande une troisième fois, mon adorée, es-tu riche?
— Riche? ma foi non, elle ne l'était pas. Elle avait bien dans ses tiroirs des paquets de titres de toutes les couleurs... mais enfin, si cela allait à deux ou trois cent mille francs, c'était tout le bout du monde.

— Et encore, rectifia Angelo, à la condition de les liquider au cours actuel...
— Assurément, répondit Mary; quant au reste, mettons une cinquantaine de mille francs d'argent comptant, peut-être deux cent mille francs de bijoux qui en valent, en réalité, un peu moins de la moitié, et un mobilier que le tapissier qui me l'a vendu cent mille francs, me reprendra pour dix mille, — voilà le bilan général de ma fortune, mon cher amour.
— Maigre, maigre, maigre, se contenta de répondre le cher amour, qui suivait visiblement une idée et élaborait un plan quelconque.
— Que veux-tu, fit Mary en riant, nous ne pouvons pourtant pas assassiner Martel-Chauvey.
— Non, répliqua-t-il paisiblement, ça n'en vaudrait pas la peine... il laisse ses millions dans sa caisse.
— Alors?...
— Alors, ce n'est pas à lui, c'est à sa caisse qu'il faudrait s'adresser.
— Y penses-tu?
— J'y pense si bien que je ne pense qu'à ça.
— Tu veux?... toi..., mais tu es fou...
— Pas tant que tu crois. Si seulement j'avais la clef et le mot...
— Oh! le mot, je le sais.
Il fit un bond, la prit par les deux mains et la regardant entre les deux yeux jusqu'au plus profond de l'âme:
— Tu sais le mot!
— Il me l'a dit l'autre jour... et tu le sais aussi, toi, mon amour, c'est un mot que tu sais prononcer — si gentiment,

— fit-elle en lui passant les bras autour du cou, — un mot, un nom plutôt que tu dis tant aimé...
— Ah! le vieux passionné, s'écria Angelo... il a fermé sa caisse avec ton nom... Mary! C'est Mary, n'est-ce pas?
— Oh! le beau mérite de le deviner, maintenant que je t'ai presque tout dit!
Mais ces allures riieuses ne le faisaient pas dévier de sa pensée obstinée.
— Mary, murmura-t-il... voilà la moitié de la difficulté levée... reste l'autre moitié...
— Ecoute, Mary, fit-il tout à coup, ce n'est pas possible qu'il n'ait pas sur lui la clef de sa caisse.
— A son trousseau, oui.
— Tu sais laquelle?
— Oui...
— Mais fit-elle tout à coup effrayée, mais je ne peux pas la prendre... il s'apercevrait de suite...
— Et il changerait aussitôt sa serrure... et son mot, c'est évident. Aussi, ma belle, n'est-ce pas de cela qu'il s'agit.
— De quoi donc?
— On ne prend pas une clef, on prend une empreinte.
— Mais... il faut encore savoir faire...
— C'est moi qui le ferai.
— Toi!
— Moi-même... et je te promets que ce sera bien fait.
— Mais comment pourras-tu?... Comment gèreras-tu?...
— Ecoute Mary, fit-il sans répondre directement à sa question, écoute et comprends-moi bien.

... Tu me connais, tu sais ce que je suis, ce que je peux, ce que je vaudrais... Tu m'aimes comme cela... Moi, je l'adore... mais nous serions trop bêtes de ne pas profiter de quelques millions qui ne demandent qu'à entrer dans notre poche.
... Tu viens de me faire ton bilan, si tu ne réussis pas à te débarrasser des valeurs... des chiffons de papier dont ton banquier t'a bourré, tu as une centaine de mille francs devant toi... deux ans de vie bourgeoise ou bien la misère propre...
— Moi, tout réalisé, je n'ai pas vingt mille francs comptant.
... Tu comprends très bien que ce n'est pas une vie. Qui ne risque rien n'a rien. J'ai souvent risqué, moi; j'ai toujours réussi — et jamais je n'aurais risqué dans d'aussi belles conditions.
... N'oublie pas que tout va prochainement s'effondrer ici... C'est le moment, te dis-je, c'est le moment, d'autant plus que si la chose est bien faite, on risque de voir la justice soupçonner tout d'abord le volé lui-même...
... Allons, Mary, il faut que je prenne cette empreinte...
— Mais malheureux, s'il te surprénaît...
— Allons, folle, il n'est pas de force. Et la reprenant dans ses bras...
— Quand comptes-tu le voir?

B. REYMAN, (à suivre.)

(1) Reproduction interdite.

trée d'empêcher l'importation des alcools allemands et suédois et de favoriser ainsi les distilleries nationales.

Guillaume II en Danemark

Londres, 2 janvier.

Une dépêche de Paris au Times dit que Guillaume est attendu à Copenhague pour les noces d'or du roi et de la reine.

Les Républicains Espagnols

Madrid, 2 janvier.

Le député Basella, au nom de la minorité républicaine, a déclaré, au cours d'un banquet zoffilliste, que si le gouvernement espagnol commettait la vilénie de conclure une alliance avec l'Allemagne, les républicains d'Espagne se lèveraient comme un seul homme pour protester.

Un Député anglais escroc

Londres, 2 janvier.

Aujourd'hui a été appelée devant le tribunal correctionnel de Bow street l'affaire du député Hasdings.

M. Hasdings, député unioniste d'un arrondissement du comté de Worcester, est poursuivi pour vol et escroquerie. Il aurait détourné une somme de 15,000 livres à lui confiée, en vertu d'un testament du major John Brown.

La Fièvre jaune au Brésil

Londres, 2 janvier.

La fièvre jaune a pris un tel développement à Santos que le consul britannique a adressé à ce sujet un télégramme spécial à lord Salisbury. Le consul attribue la fièvre à l'insalubrité du port et aux retards apportés dans le déchargement des navires.

Depuis le mois d'août, dix-huit capitaines sont morts. A bord de quelques vaisseaux, les équipages ont succombé entièrement. Il y a trois jours, sept matelots sont morts dans les rues de la ville. Les personnes atteintes du fléau sont très nombreuses, et les deux tiers environ des cas sont mortels.

La Série rouge UN PARRICIDE

Saint-Etienne, 2 janvier.

La nuit dernière, un parricide a été commis dans le paisible hameau de la Ravachollière, commune de Saint-Martin-en-Coaillex.

La victime est un nommé Jean-Marie Targe, coiffeur, âgé de 67 ans. Targe habitait la localité, depuis deux mois environ, avec son fils Joseph, âgé de 26 ans.

Le soir du 1er janvier, Joseph Targe rentrait chez lui, ayant fait de nombreuses libations. Il était environ neuf heures. Une violente discussion s'éleva entre le père et le fils. Tout à coup, ce dernier, tirant un couteau de sa poche, en porta un coup violent à l'avant-bras droit de son père.

La veine principale fut tranchée, une forte hémorragie s'en suivit et détermina la mort.

Pendant que l'infortuné vieillard gisait dans une mare de sang, le meurtrier prenait tranquillement le soin de fermer la porte en dedans, et sortait ensuite de la maison en enjambant une fenêtre.

Quelques instants après, il se rendait chez l'adjoint de la commune, et, sans autre émotion, lui déclarait que son père venait d'être pris d'une indisposition subite.

M. Fremat se rendit immédiatement à l'habitation de Targe père, et, trouvant la porte fermée, envoya chercher la garde champêtre.

Pendant ce temps, l'assassin racontait le plus naturellement du monde la scène de meurtre qui venait de se passer.

La gendarmerie de Saint-Chamond, prévenue aussitôt, se transporta sur les lieux et trouva, près de la porte d'entrée, le cadavre du malheureux vieillard, inanimé, baignant dans des flots de sang.

Le docteur Barthomeuf, mandé, ne put que constater le décès.

M. Chagne, commissaire de police, procéda à l'arrestation de l'auteur de cet assassinat, et commença une enquête en attendant l'arrivée du parquet, que l'on avait informé.

Aujourd'hui, M. Barratte, juge d'instruction, accompagné du docteur Reynaud, s'est rendu à l'Hospice où le cadavre avait été déposé pour être soumis à l'examen médico-légal.

Le fils dénaturé fut confronté avec le ca-

davre de sa victime, et interrogé sur la scène atroce qui a eu un si triste dénouement.

Le parricide est un homme de petite taille, imberbe. Il répond aux questions qui lui sont posées avec un sang-froid imperturbable.

Pendant toute la durée de l'interrogatoire, il n'a pas eu une parole de repentir, il n'a pas versé une larme. C'est à croire qu'il ne jouit pas d'une intelligence même médiocre, et qu'il ne se rend pas compte du crime odieux dont il s'est rendu coupable.

L'autopsie faite par M. le docteur Reynaud a établi que le bras droit de la victime avait été traversé de part en part; deux plaies existaient, l'une de trois centimètres de longueur située à la région externe du pli du coude et l'autre à un centimètre au-dessous du tendon du biceps et dans son trajet à coupé l'artère humérale.

La victime voyant couler son sang en abondance a dû, sans doute, tomber aussitôt en syncope et, comme il n'y avait là aucune personne pour le secourir, le malheureux a perdu tout son sang par la blessure que lui avait faite son fils.

DOUBLE ASSASSINAT A TOULON

Toulon, 2 janvier.

Voici des détails sur le double assassinat que je vous ai télégraphié hier :

Rue Denfert-Rochereau, au n° 8, habitant dans un appartement sans luxe, Mlle Louise Grémillot et sa mère.

La première était très connue à Toulon, on l'appelait de son nom de guerre « Marguerite ». C'était, en somme, une peu intéressante personne vivant de la prostitution et inscrite sur le registre des mœurs. Dans le quartier, cependant, elle était aimée de tous, elle entretenait sa pauvre mère infirme et aveugle.

Hier matin, un locataire, qui allait leur souhaiter la bonne année, fut surpris de trouver la porte de leur logement ouverte. Il pénétra dans la chambre de Mme veuve Grémillot, mais, en approchant du lit, il poussa un cri d'effroi.

La pauvre vieille avait été lardée de coups de couteau; on a compté seize blessures faites avec cette arme.

L'assassin s'est acharné sur sa victime et l'a frappée avec une violence inouïe. L'aspect de la chambre de la fille était plus terrifiant encore.

Le sang a jailli avec tant d'abondance qu'une partie du paquet en était inondé. Le mur également était maculé de larges taches noires à plusieurs mètres du cadavre de la fille Marguerite.

Celle-ci a dû être frappée sur le lit. Les draps, le traversin sont littéralement ensanglantés. Quand elle a été assaillie par son meurtrier, la pauvre femme était en chemise, elle avait encore ses bas, ce qui ferait supposer qu'elle se désolait au moment du crime.

Le cadavre de la fille Grémillot porte douze blessures.

La tête est presque séparée du tronc, la gorge est ouverte, et de ce tronçon s'échappent de gros caillots de sang qui inondent la poitrine et la chemise de la victime.

Le corps porte d'autres blessures qui n'ont pas déterminé la mort, mais qui prouvent que la pauvre femme a résisté à ses assassins.

Outre le couteau dont s'est servi l'assassin et que l'on n'a pu retrouver, on a découvert dans l'une des deux pièces de l'appartement, un casse-tête en forme de double aigle.

C'est avec cette arme redoutable que le meurtrier a assommé ses victimes, avant de les achever à coups de couteau.

Le casse-tête est, en effet, imprégné de sang, et sur chaque boule de l'aigle, on a trouvé des cheveux.

Ce casse-tête aurait servi seulement à assommer la pauvre vieille. Les cheveux adhérents au casse-tête sont des cheveux blancs qui proviennent plutôt de la première victime. Ensuite, par la disposition des cadavres, il est aussi facile d'établir que la pauvre femme a été surprise et tuée avant qu'elle ait eu le temps de se débattre, tandis que la fille a dû résister à son assassin. Or, une personne assommée ne résiste pas.

L'hypothèse d'un vol doit être écartée, car aucun meuble n'a été fracturé. Le juge d'instruction a trouvé dans un bureau, deux livrets de caisse d'épargne, représentant une valeur de deux mille francs.

On se trouve maintenant en présence de deux suppositions: la vengeance ou la jalousie!

Certains papiers trouvés dans un coffre, font supposer que Louise Grémillot aurait épousé un individu avec lequel elle aurait divorcé ou qui l'aurait abandonnée à cause de sa conduite scandaleuse.

Les deux hypothèses paraissent donc vraisemblables.

Si la fille Louise était mariée, elle a pu être assassinée par vengeance.

Mais on croit plus fortement encore, et avec plus de raison, que cette pauvre femme a été lâchement assassinée par un de ces ignobles individus qui s'imposent aux femmes et vivent de leur honteux métier.

Le meurtrier, son crime accompli, s'est lavé les mains dans une cuvette, puis il s'est enfui.

En égorgeant ses deux victimes, il a dû se blesser à la main, car on retrouve des traces de sang sur un espace de cent mètres.

Toute la police de Toulon est sur les dents pour découvrir l'assassin.

L'Enquête. — Le Mobile du Crime

Toulon, 2 janvier.

Les perquisitions opérées par le juge d'instruction au domicile des victimes a permis d'établir que le vol n'a pas été le mobile du crime commis la nuit dernière, avec une rage qui tient de la bestialité. En effet, deux livrets de la caisse d'épargne, représentant une valeur de 2,000 fr. environ, ont été trouvés dans un meuble. On se trouve maintenant en présence de deux hypothèses: la vengeance ou la jalousie.

Le juge d'instruction a continué, hier toute l'après-midi à s'entourer de tous les renseignements possibles. Il a appris que la nuit dernière un individu était entré au café de la Patrie, situé à l'extrémité de la rue Denfert-Rochereau. Cet individu, très surexcité, paraissait en proie à un accès violent provoqué par l'ivresse. La première impression des personnes qui tiennent cet établissement fut que cet homme venait de commettre une mauvaise action.

On lui demanda ce qu'il fallait lui servir. Il répondit d'un ton brutal: « Je ne veux rien », puis se prit de querelle avec un client et sortit sans avoir consommé.

Le propriétaire du café déclare que cet individu est âgé d'une trentaine d'années, qu'il est grand, élancé, porte la moustache noire et était vêtu avec élégance.

Un homme marié répondant à ce signalement et appartenant à une famille riche et de plus honorables de notre ville, a été appelé hier soir dans le cabinet du juge d'instruction pour être interrogé.

Les corps des deux victimes ont été transportés au dépôt de la morgue. La foule n'a cessé de stationner la journée d'hier devant la maison du crime.

DERNIÈRES NOUVELLES

Toulon, 2 janvier.

Le crime de la rue Denfert-Rochereau préoccupe vivement l'opinion publique.

L'individu aux allures étranges dont la présence avait été constatée vers l'heure du crime dans un café voisin de la demeure des femmes Grémillot a été reconnu pour être une personne très honorable, coupable seulement d'avoir un peu trop fêté le premier janvier.

La justice continue de rechercher si Louise Grémillot était mariée; en cas d'affirmative, elle recherchera également le mari.

D'autre part, on recherche un caporal-fourrier des équipages de la flotte, dont on ignore encore le nom, mais qui était, paraît-il, l'amant de cœur de Louise.

Le résultat de l'enquête faite par la police de la sûreté qu'aucun coutelier n'a vendu de longs temps de coutelets.

Le casse-tête n'aurait pas été davantage acheté à Toulon.

LE CRIME DE DIJON

Deux Vieillards Assassinés

Dijon, 2 janvier.

Un crime, d'une audace inouïe et de la dernière atrocité, a été commis la nuit dernière, rue de Clairvaux, sur la personne des époux Roy, entrepreneurs de voitures publiques.

Une femme de ménage, qui se rendait le matin à huit heures, comme à l'habitude faire son service, fut frappée, en entrant dans la cour, de sentir une odeur de brûlé. Elle se rendit dans la chambre des époux Roy, où un horrible spectacle s'offrit à sa vue.

La femme était étendue dans son lit, sur le côté, la tête absolument broyée; la cervelle était sur le plancher, près du pied d'une chaise, et la literie à moitié consumée.

Roy, en chemise, gisait dans un coin, près de la fenêtre; il avait la crâne ouvert et la tête tellement maculée de sang qu'il était méconnaissable; la table était brisée et renversée sur lui.

On prévint aussitôt la police qui fit une enquête sommaire.

C'est avec leur propre hache que les époux Roy ont été frappés; elle a été retrouvée au bûcher toute tachée de sang.

Les magistrats ont rétabli la façon dont a opéré le meurtrier.

L'assassin a frappé Mme Roy la première, parce qu'elle se trouvait pour ainsi dire plus à sa portée, et qu'il ne savait pas au juste s'il avait à faire au mari ou à la femme.

Mais aussi, il est permis de supposer que tout ayant bien été précipité et combiné, l'assassin ait jugé précisément utile de se débarrasser d'abord de la femme qui, assistant à l'attaque de son mari, aurait donné l'éveil en criant et en appelant du secours.

Pour peu que le mari dans ce cas ait eu le temps de résister, le criminel était perdu.

Une fois son double crime accompli, l'assassin a fouillé tout à loisir, les meubles et le coffre-fort; un armoire, qui se trouve dans la pièce contiguë à la chambre à coucher a été enfoncée. Tout l'argent a disparu.

Afin de détourner les soupçons ou du

moins d'entraver pendant quelque temps la marche de l'enquête, l'assassin a cherché ensuite à mettre le feu à la maison, arrose de pétrole les lits de ses victimes, allume celui de la dame Roy, et prend la fuite, en ayant bien soin de tout refermer derrière lui.

Fort heureusement, des couvertures de laine étouffèrent les flammes, empêchant ainsi la propagation de l'incendie.

Personne des voisins n'a rien vu ni rien entendu de suspect pendant toute la nuit.

La Tavernier Azaïenne, qui est proche de la maison Roy, est restée ouverte jusque vers quatre heures du matin; les cochers sont venus comme d'habitude prendre leurs voitures à la remise; le courrier de Messigny est parti aussi, comme tous les jours, à 7 heures du matin.

Rien d'anormal n'a donc été remarqué et ce qui porte à croire que ce double crime a été commis par quelqu'un bien au courant de la maison, c'est que le chien de garde qui circule en liberté pendant la nuit n'a pas aboyé; or, de l'avis de tous, cette bête est absolument inabordable.

Le Crime du boulevard du Temple

Paris, 2 janvier.

L'assassin de Mme Dellarid n'a pas été interrogé hier. Il a passé toute sa journée à Mazas, écrivant, lisant, profondément mélancolique, se souvenant d'il y a un an, et pensant que certainement il ne verrait pas s'ouvrir l'année 1893.

Il avait manifesté le désir de voir son père, mais, comme il est toujours au secret, cette faveur lui a été refusée.

Il lui a écrit, en revanche, une longue lettre qui sera soumise aujourd'hui au juge d'instruction avant de partir à sa destination.

La famille de Louis Anastay consulte en ce moment les médecins spécialistes au sujet du cas de l'assassin.

Ce matin des démarches ont été faites auprès du docteur Brouardel afin d'obtenir de lui une consultation à ce sujet. Le docteur Brouardel s'est refusé et a invité les personnes qui le sollicitaient à s'adresser plutôt à un médecin aliéniste.

Le frère d'Anastay, qui est étudiant en médecine, a demandé aujourd'hui au docteur Brouardel ce qu'il pensait du diagnostic prononcé au mois d'octobre dernier par le docteur Gayet, de Lyon. Le docteur Brouardel a répondu: qu'il regardait ce diagnostic comme très sérieux et comme devant nécessiter à son avis un examen médico-légal.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Givors. — Notre police. — M. Rieux, commissaire de police à Givors, n'ayant qu'un seul agent sous ses ordres, a opéré, pendant l'année 1891, 52 arrestations; il a dressé 72 procès-verbaux pour crimes et délits, 114 procès-verbaux pour contraventions, 17 pour constatations de morts accidentelles, suicides ou accidents divers.

Voilà qui prouvera une fois de plus l'activité de notre police.

Tribunal de simple police. — Le tribunal de simple police a, pendant l'année 1891, prononcé 467 jugements contre 214 individus. Les peines prononcées s'élevaient à 650 francs d'amende et 29 jours d'emprisonnement.

LOIRE

Saint-Etienne. — Coups de hache. — A la suite d'une discussion, le nommé Etienne Boulou, âgé de quarante ans, teinturier, rue Grange-de-l'Éuvre, 26, a donné un coup de hache à sa voisine, la veuve Planel, âgée de trente-huit ans. Le tranchant a pénétré assez profondément dans l'épaule droite.

La veuve Planel a été conduite à l'hôpital. Quant à Boulou, il a été arrêté par l'agent Méatier.

Saint-Chamond. — Vol. — Un vol de 1,540 francs a été commis au préjudice de M. Gouverneur, épicer à Pont-Fourvière, dans la nuit du 30 au 31 décembre.

Cette somme, composée de pièces en or, était renfermée dans un petit sac en toile, déposé dans un placard de la chambre où couchait M. Gouverneur avec un de ses employés.

Un individu soupçonné d'avoir soustrait cet argent a été arrêté par la police et remis à la disposition du parquet.

Rixe. — A la suite d'une discussion qui a eu lieu vendredi matin, à onze heures, sur la place de la Liberté, le nommé Gonin dit Mongot a reçu un coup de couteau au-dessus de l'œil droit.

Trois individus ont été mis en état d'arrestation, ce sont: Oriol dit la Nièce et les deux frères Redon. Le coup aurait été porté par l'un de ces derniers.

Roanne. — Une querelle vidée à coups de couteau. — Hier, le sieur Antoine Mouton étant allé chez le sieur Genette, demeurant rue Lamure, pour le compte duquel il vend des allumettes de contrebande, une querelle survint entre eux à propos d'un ré-

glement de compte. Le fils Genette s'en mêla et tous trois furent un instant aux prises à coups de poing.

Au cours de la rixe, l'un des Genette porta à Mouron quatre coups de couteau à la tête.

Le blessé se retira alors de la lutte couvert de sang. On dut s'empresser autour de lui, après lui avoir donné les premiers soins, à conduire à l'Hospice.

La police, mise au courant de l'affaire, a procédé ce matin à l'arrestation des coupables.

Quant à Mouron, ses blessures n'offrent pas la gravité qu'on leur attribuait tout d'abord.

Vol de montres. — Un vol de trois montres a été commis chez M. Barré, horloger, rue des Bonnes-Sœurs.

L'un des auteurs a été arrêté avant-hier; c'est un nommé Lachat Michel. Deux autres individus, nommés Chéroux Emile, 22 ans, né à Paris, et Ducros Antoine, 26 ans, tisseur, rue Madeleine, ont été arrêtés ce matin.

Ces deux derniers nient le vol, mais une foule de circonstances les accuse.

Commencement d'incendie. — Hier soir, vers 5 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de la Loire, chez la nommée Sophie Accary, veuve Péard, qui vit en concubinage avec un nommé Joseph Lacroix, empailleur de chaises.

Le feu, heureusement, a été vite circonscrit par la pompe du faubourg Clermont. Une assurance couvre les pertes, peu importantes du reste.

Tentative de vol avec fractures. — Les voleurs recommencent à faire parler d'eux. Rue Gambetta, chez M. Patriarche, fabricant de lainages, ils ont, après avoir brisé les volets et un carreau de la fenêtre qui leur a livré passage, fouillé tous les coins et recoins du magasin, mais ils n'ont rien trouvé à emporter.

Dans un tiroir du bureau qu'ils ont fracturé, ils n'ont, non plus, trouvé aucun argent.

Rue des Moulins, chez les époux Brandon, les malfaiteurs ont opéré de la même façon, mais sans plus de succès.

Rive-de-Gier. — Accidents. — Aujourd'hui, vers quatre heures de l'après-midi, le nommé Damien, ouvrier scieur de long chez M. Pérignat, maître charpentier, était allé rendre visite à plusieurs de ses collègues, travaillant chez M. Richarme.

Il monta sur les fermes en construction, lorsque tout à coup il tomba en perdant l'équilibre, d'une hauteur de cinq à six mètres. Ce malheureux, s'étant fait de nombreuses contusions, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de notre ville où il a reçu les soins du docteur de service.

Hier soir, vers sept heures, le nommé Antoine Baillon, âgé de 40 ans, natif de Langes (Rhône), cheminait sur la route de Rive-de-Gier à La Cula, lorsque arrivé au lieu dit des Vernes, il heurta une des roues du véhicule de M. André, propriétaire à La Cula. Il fut projeté sur la chaussée et la roue lui passa sur la jambe gauche.

Relevé immédiatement, il fut transporté dans la remise de M. Brally, brigadier. Après avoir reçu les soins de personnes empressées, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu de notre ville où l'amputation a été jugée nécessaire.

DROME

Valence. — Sans gêne. — Avant-hier soir, un individu d'allure suspecte entra chez Mme veuve Bouvat, maîtresse d'hôtel, rue Faventines, et se faisait servir un repas confortable. Le quart d'heure de Rabais venu, notre homme partit à toutes jambes, oubliant de solder sa dépense. M. Rousset, ouvrier vinaigrier, se mit à la poursuite de l'intrus, et le saisissant hardiment au collet, le ramena au restaurant malgré la vive résistance qu'il opposait à celui-ci.

Après une admonestation et devant le réel repentir de ce client par trop sans gêne, Mme Bouvat ne voulut pas porter plainte et laissa en liberté ce malheureux.

Porte-monnaie trouvé. — M. Farget, capitaine en retraite, actuellement à l'Hôtel de la Poste, a déclaré au commissaire de police, avoir trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

Théâtre. — Dimanche, 3 janvier: 1° Les Dominos Roses, comédie-vaudeville en 3 actes; 2° La Casaque, opérette en 3 actes, de Hervé.

Etat civil. — Mariages: Louis-Germain Jollibar et Marie-Arène Jalla; Paul-Louis-Jean-Marjolin et Marie-Elise Vincent; Pierre Mottet et Marie-Mélanie Garnodier; Jean-Pierre Mottet et Sophie-Philomène Combet; Marius-Léopold Pivalier, et Marie-Édith Rey; Paul-Joseph Guigard et Marie-Angèle Biscarrat.

Divorces: Hyacinthe Landry et Marie Sister.

Décès: Paul Charrin, célibataire, 13 ans; Marguerite-Marie Chabert, 5 mois; David-Pierre Liffard, époux d'Adélaïde Bonafé, 63 ans; Isidore-Numa Lavis, veuf d'Émilie Rolland, 55 ans; Casimir-Vincent Mortal, époux de Marie-Combe, 62 ans; Jean-Baptiste Vincent, veuf de Marguerite Biantier, 82 ans; Joseph Andemard, époux de Victoire Andemard, 85 ans; Hippolyte Milhan, célibataire, 74 ans; Eléo-François Lassagne, veuf de Marie Deschamps, 73 ans; Marianne Crozier, veuve d'Auguste Coulas, 77 ans; Henri Voile, 3 ans; Joseph Ban, veuf de Sophie Daillian, 80 ans; Elisabeth Chambac,

veuve de Justin Hugue, 74 ans; Marguerite-Escomette Bertholon, 55 ans; Marie-Madeleine Duglou, 68 ans; Cécile Bistos, veuve de Jean Doménach, 62 ans; Auguste Michelon, veuf de Joséphine Audouard, 78 ans; Jean-François Desbrat, 34 ans; Louis Courbin, veuf d'Éléonore Belle, 80 ans; Marie-Paule, épouse de Jean Monleau, 46 ans; Léon Murenc, époux d'Amélie Gerwaix, 54 ans; François Prod'homme, époux de Joséphine Gigault, 28 ans.

Créteil. — Accident. — Le nommé Aynard, propriétaire à Plan-de-Bois, s'était rendu à Créteil pour vendre un voyage de bois.

Il était sur la bascule de la place de la Liberté, lorsque, par suite d'une fausse manœuvre le cheval s'est mis à marcher. Aynard est tombé sous les pieds du cheval et a été piétiné, les roues de la charrette lui ont passé sur les deux jambes.

Relevé aussitôt, on l'a transporté à l'Hospice de Créteil où il a été admis d'urgence.

Arrêté municipal. — Un arrêté municipal, en date du 30 décembre dernier, nommé M. Chambrier, agent de police, en remplacement de M. Arthaud. C'est un très bon choix.

Romans. — Vifs incidents au conseil municipal. — La séance de jeudi a été marquée par de vifs incidents. La discorde, cette fois, est au camp d'Aggramant.

Aussitôt après lecture du procès-verbal, M. Chonot demanda la parole pour donner connaissance au conseil de la lettre par laquelle M. le Préfet a refusé sa démission.

Entré par l'éloquence de M. Pigeon, le conseil, à l'exception de MM. Ybern, Bel et Camet, refuse de l'entendre.

Protestation énergique de M. Chonot qui ne comprend pas qu'un conseil municipal, qui a la prétention de se dire républicain, veuille fermer la bouche à un de ses membres.

« Je ne tolérerai pas, s'écrie M. le maire, que l'on mette en doute le républicanisme du conseil municipal. Dans tous les cas, si l'on peut mettre en doute le républicanisme de quelqu'un ici, ce ne sera pas le mien, car il est, je le pense, assez connu. Mais je tiens à constater que la liberté de la discussion est violée.

M. Chonot est rappelé à l'ordre. M. Pigeon déclare que ce qui s'est passé entre la préfecture et M. Chonot ne regarde pas le conseil.

Après le vote par lequel on refuse d'entendre la lettre de M. le préfet, M. Chonot fait remarquer à M. le maire qu'il a commis, à la dernière séance, une irrégularité flagrante en ne mettant pas aux voix la proposition Vial aussitôt après le rejet de l'amendement Gastoud.

Par une argumentation qui laisse fort à désirer, M. le maire veut persuader au conseil qu'en rejetant l'amendement Gastoud, on a, de ce fait, accepté la proposition Vial.

Protestations de MM. Gastoud et Chonot, qui demandent énergiquement le vote; mais la majorité du conseil, en majorité bien disciplinée, se rallie à l'avis de M. le docteur Bonnet.

Au sujet de la discussion sur le budget, M. Chonot demande de nouveau la parole et établit, par des preuves péremptoires, que le budget présenté par M. le maire est un budget fictif, se soldant, quoiqu'il en dise, par un déficit de plusieurs milliers de francs.

Les explications de M. le maire sont tellement confuses, qu'il faut toute la docilité du conseil pour les accepter.

M. le maire prétend que si M. Chonot attaque le budget, c'est qu'il est aujourd'hui dans l'opposition.

M. Chonot tient à déclarer qu'il n'est pas l'ennemi de l'Administration, pas plus que le lieutenant d'aucune personnalité, ainsi que l'a insinué l'Impartial.

Enfin, après quelques observations de MM. Bounefoy, Gastoud, Chonot et Ybern, le budget est adopté avec certaines modifications de détail.

Le reste de la séance n'a présenté aucun intérêt.

Grâce à l'obligeance de M. Chonot, nous pouvons donner connaissance à nos lecteurs de la lettre par laquelle M. le préfet a refusé d'accepter sa démission, lettre dont le conseil n'a pas

43 ans de services; M. Landes, administrateur des affaires indigènes en Cochinchine, originaire du Dauphiné.

LYON NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 2 janvier, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 768. — Température : Direction du vent : Nord. — Maximum de température dans les 24 heures : 10°. — Minimum de température dans les 24 heures : 3°.

Situation générale. — Les faibles pressions s'éloignent vers le Nord et une zone élevée couvre l'Ouest du continent. La hausse barométrique s'accroît. Les vents reviennent des régions Nord, et la température s'abaisse. Les temps sont moins mauvais sur la Manche.

Dernière heure. — La hausse barométrique s'accroît sur l'Europe occidentale; les pressions assez élevées atteignent 757 à Nice et 771 à Saint-Matthew. La hausse est de 10 millimètres à Dunkerque, 7 à Brest, 6 à Valentin.

Après la pluie le beau temps; après la joie grasse, qui, ces jours derniers, a fait la joie des décroisseurs, un petit froid sec qui, d'après les prévisions des météorologistes s'accroîtra encore.

Le nouveau régime douanier qui frappe si durement le commerce des vins espagnols aura, dans notre ville, des effets assez appréciables.

Le humble contribuable qui ne peut solder d'un seul coup le prix d'une feuillette.

Au début de l'année la plupart des journaux font une revue des événements de l'année précédente, de ce qui s'est fait et de ce qui s'est passé.

Personne encore n'a songé à récapituler ce qui a été projeté et non accompli. Il y aurait dans une revue de ce genre une intéressante leçon de sagesse aussi bien pour les particuliers que pour les pouvoirs publics.

Par un édit de janvier 1563, Charles IX, avait décidé d'imposer à toute la France une date uniforme pour le commencement de l'année et la fixa au premier jour du mois de janvier.

Dans l'article que l'Echo de Lyon publiait avant-hier sous ce titre l'« Année Lyonnaise » nous faisons remarquer que les annalistes du crime avaient eu à enregistrer de nombreux meurtres de femmes.

Il faut croire que la mode des étrennes n'est pas en train de passer. Veut-on savoir la recette du Grand-Bazar dans la journée de mercredi, veille du premier de l'an ?

Le paquet : A été reçu par Lyon pendant les journées d'hier et d'avant-hier. Est tantôt grand, tantôt petit (coûte même plus cher quand il est

petit et quand il vient d'un bijoutier. Est bien fait, compliqué de favours de soie, entouré de papiers nombreux, contenu quelquefois dans un carton ou même dans une caisse. Se porte sous le bras, dans la main, dans la poche ou dans le manchon. N'a pas de sexe. Va partout. Est attendu par tous.

LA VIE A BON MARCHÉ

UNE ASSOCIATION ALIMENTAIRE

Il vient de se fonder, à Lyon, une association alimentaire destinée à compléter l'institution des logements économiques qui rendent tant de services aux classes laborieuses.

Grande salle à manger Soupe, un litre. Pain 425 grammes environ. Viande 1/4 litre.

Petite salle à manger Mêmes prix que ci-dessus, avec serviette et service en plus.

En outre, un guichet spécial sera ouvert aux personnes qui, moyennant le même prix, désireraient emporter les repas à domicile.

Le nouveau régime douanier qui frappe si durement le commerce des vins espagnols aura, dans notre ville, des effets assez appréciables.

En effet, dans tous les quartiers ouvriers s'étaient établis des hidalgos qui y gagnaient honnêtement leur vie en donnant à l'ouvrier du vin relativement passable à 50 centimes le litre.

Les originaux de l'Hérault, tenant des comptoirs similaires, avaient abaissé leurs prix à ce chiffre; ils songent déjà, paraît-il, à le relever à 60 centimes.

Qui paiera les deux sous de différence ? l'humble contribuable qui ne peut solder d'un seul coup le prix d'une feuillette.

Dix centimes par jour, cela fait une dépense annuelle de 36 fr., dont seront privés les ménages d'ouvriers.

Personne encore n'a songé à récapituler ce qui a été projeté et non accompli. Il y aurait dans une revue de ce genre une intéressante leçon de sagesse aussi bien pour les particuliers que pour les pouvoirs publics.

Nous demanderions par exemple, ce qu'est devenue la question des corbillards pardon pour cette allusion funèbre — et en cherchant bien nous en trouverions d'autres qui attendent une solution.

Projets qui reposent sous cette froide pierre. Réveillez-vous ! Réveillez-vous !

d'un banquet avec le menu de l'établissement auxquels seront conviés toutes les autorités de notre ville.

L'UNIVERSELLE

L'assemblée générale de l'Universella a eu lieu dimanche dernier, au Palais de la Bourse, salle des réunions industrielles, sous la présidence de M. Ferrant, adjoint au maire de Lyon.

Les fondateurs de cette œuvre utile ont pensé qu'à côté du logement à bon marché, il fallait placer la vie à bon marché et voici comment ils espèrent réaliser ce programme de prévoyance philanthropique.

La nouvelle association alimentaire dont le siège est aux Brotteaux, rue Louis-Blanc, 3, à l'angle de la rue Duguesclin, est installée dans un vaste bâtiment construit spécialement à cet usage.

Des félicitations unanimes ont été adressées au conseil d'administration, placé sous la présidence honoraire de M. de Létris, et à l'excellent directeur-fondateur de l'Universella, M. A. Joly.

Enfin, le mandat de trois administrateurs sortants : MM. Poulard, ancien président du syndicat de la Boucherie lyonnaise; Ferrant, conseiller municipal, et A. Caudron, propriétaire, leur a été renouvelé par la confiance de l'assemblée.

VOL A LA GARE DE VAISE

Un vol très important a été commis, la nuit dernière, à la gare de Vaise. Chaque soir, les receveurs chargés de la perception du prix des billets, ceux employés à la grande ou à la petite vitesse, déposent dans le coffre-fort du caissier de la gare de la grande vitesse, le montant des recettes de la journée.

Avant-hier soir, 1er janvier, le caissier reçut ses dépôts habituels, fit ses comptes et partit, laissant dans son coffre dix mille francs en or et en billets, un millier de francs en argent, et trente mille francs environ, en valeurs diverses.

Hier matin, à 8 heures, il se rendit comme d'habitude à son bureau, ne remarquant rien d'anormal, et commença son travail. Son premier soin fut d'ouvrir sa caisse pour y prendre les fonds déposés la veille, et les envoyer à la caisse principale.

Quelle ne fut pas sa stupefaction en ne trouvant pas dans les tiroirs où il les avait placés, les 10.000 francs en billets de banque et en or. Les liasses de titres, les piles de pièces de 5 francs étaient bien à leur place, mais l'or et les billets avaient été enlevés.

Malheureusement le caissier est un homme peu avisé, et n'a pas touché aux sacs assez volumineux renfermant l'argent. Il a enporté simplement l'or et les billets, objets qu'il a pu facilement dissimuler dans ses poches.

En homme prudent et sachant se contenter de peu, le malfaiteur a négligé les titres dont la vente aurait été difficile et n'a pas touché aux sacs assez volumineux renfermant l'argent.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche, 3 Janvier, 3e jour de l'année. Nouvelle lune le 31 décembre; premier quartier le 7 janvier.

Une bagarre. — Le bal public tenu par M. Bourrais, cafetier, 58, cours Vitton, a été la nuit dernière le théâtre de regrettables scènes de désordre.

Les danseurs ont répondu à une véritable bataille s'est engagée. Les chaises, tables, verres et bouteilles ont bientôt volé en éclats, et quand les gardiens à la paix sont arrivés, plusieurs des combattants gisaient sans connaissance à la figure en sang.

Attaque nocturne. — Plusieurs cheneaux avinés se sont rués, la nuit dernière, sur un inoffensif passant, M. Ducarrouge, qui rentrait chez lui, rue de la Pyramide, sans provocation de sa part, l'ont roué de coups.

Les gardiens de la paix ont réussi à en capturer deux, les nommés Jean Guy, âgé de 19 ans, demeurant rue de la Pyramide, et Bocquet, chaudronnier, demeurant rue des Tuilleries.

Ces individus, emmenés au poste, ont dénoncé leurs complices, qui iront, sous peu, les rejoindre à la prison Saint-Paul. Sans insinuer d'inquiétudes, l'état de M. Ducarrouge présente une certaine gravité.

Les enfants martyrs. — Les gardiens de la paix ont trouvé la nuit dernière, couché sur un banc de la place de la République, un garçonnet de 7 à 8 ans.

Interrogé, l'enfant, nommé Eugène P..., a raconté qu'il s'était échappé de la maison paternelle parce que ses parents le maltraitaient continuellement.

Importante capture. — Deux agents de la sûreté, agissant en vertu d'un mandat d'arrêt, ont arrêté, hier soir, dans une chambre garnie de la rue de Créqui, un nommé Antoine Charvoz, âgé de vingt-quatre ans, inculpé de vols avec effraction.

Grave accident. — Vers cinq heures du soir, plusieurs ouvriers charpentiers étaient occupés à la démolition de la charpente des bâtiments en réparation à la gare de Perache.

Par un faux mouvement, l'un d'eux, M. Joseph Carteron, 48 ans, domicilié rue de la Charité, 45, perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 10 mètres sur la chaussée de la rue Dugas-Montbel.

A l'Hôtel-Dieu. — M. Henri Giraud, vouturier, 32, avenue de l'Abattoir, est tombé du siège d'une voiture qu'il conduisait et, dans sa chute, s'est fait de nombreuses contusions.

Les cambrioleurs. — Dans la journée, des malfaiteurs se sont introduits, 74, quai Pierre-Seize, chez M. Bonnard, absent à ce moment qui, en partant, avait oublié de fermer sa porte.

Vol à l'étalage. — Hier soir, à 11 heures, M. Belloz, charcutier, grande rue de la Guillotière, a requis deux gardiens de la paix pour emmener au poste un individu qu'il venait de surprendre en flagrant délit de vol dans son magasin.

Arrestation. — M. Perray, marchand des quatre-saisons, a fait arrêter, hier soir, deux individus qui lui avaient proposé la vente d'une carriole à bras à vil prix.

Théâtre des Célestins. — La première de Monsieur l'Abbé, l'œuvre nouvelle de l'académicien, M. Meilhac, et de M. de Saint-Albin.

Théâtre-Bellecour. — Le succès de Surcouf, la charmante opérette maritime, va s'accroissant de jour en jour; hier on a fait relever le rideau quatre fois après le second acte, et M. Chabrier a dû hisser ses couleurs si patriotiques de « Buons à la France ».

Cirque Rancy. — Aujourd'hui dimanche et demain lundi, deux représentations chaque jour, à 8 heures.

Société de tir de Lyon. — Par suite de la crue du Rhône, le tir du dimanche 3 janvier, est renvoyé à une date qui sera indiquée ultérieurement.

Aux Malades. Exigez absolument dans toutes pharmacies le Sirop pectoral Girardin au miel des Alpes.

Le Grand Débit est une garantie de la bonne qualité. Achetez vos vins de quinquina, vos huiles de foie de morue, tous vos médicaments, à la Grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL LÉGIION D'HONNEUR Paris, 2 janvier.

M. Victor Cherbuliez, membre de l'Académie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

NÉCROLOGIE Marseille, 2 janvier. On annonce la mort de M. Labadie, ancien préfet des Bouches-du-Rhône en 1870 et ancien député de Marseille.

UN PARRICIDE Paris, 2 janvier. Un parricide a été commis la nuit dernière à Limeray. Un fils a tué sa mère.

SUICIDE DRAMATIQUE Paris, 2 janvier. Une artiste du théâtre des Menus-Plaisirs, nommée Clara Vidal, s'est tirée, ce soir, par désespoir d'amour, deux coups de revolver chez son amant, habitant rue Richelieu.

LES RUSSES A TOULON Ce soir a eu lieu, au Grand-Théâtre, une représentation de gala offerte par la municipalité aux officiers de la frégate russe « Minnie » et de l'avisio grec « Spezia ».

SCANDALE EN BELGIQUE Le parquet a fait diverses descentes aujourd'hui aux domiciles du comte X..., d'un avocat, M. Baye, du barreau, et d'une troisième personne.

MASSACRE AU MEXIQUE Le gouvernement mexicain a offert 300,000 dollars pour la tête du chef des rebelles Garza.

COMMUNICATIONS DIVERSES Association fraternelle des anciens militaires du 2e régiment d'artillerie.

Anciens mobiles du Rhône. — Aujourd'hui, dimanche, cotisations et adhésions de 10 heures à midi, café Bation, place de l'Hôtel; café Vaucluse, place de la Pyramide; café Chevalier, 159, boulevard de la Croix-Rousse.

Tombole de la Société fraternelle des anciens militaires des sections d'administration. Liste des numéros gagnants non réclamés :

47 73 80 402 424 437 445 450 461 464 473 201 203 214

4904 4319 4408 4440 4740 4461 4465 4466 4522 4523 4524 4533 4557 4564

4500 4624 4635 4688 4673 4698 4695 4709 4721 4723 4731 4744 4765 4810

4814 4834 4841 4854 4871 4906 4918 4931 4938 4974 4978 4984 4989 2005

2019 2018 2020 2023 2060 2086 2098 2145 2125 2131 2146 2154 2159 2196

2208 2223 2224 2242 2261 2272 2287 2315 2317 2320 2321 2367 2407 2421

2432 2453 2455 2458 2498 2499 2500 2525 2570 2584 2633 2642 2633 2708

2748 2749 2758 2778 2805 2814 2867 2875 2880 2889 2896 2926 2930 2955

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Nouveau Guignol, 48, cours Morand. — Aujourd'hui, à 8 h., matinée à prix réduits, le Pont du Diable, pièce fantastique.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

Demande d'Emploi

Un ouvrier emballer, connaissant les travaux courants d'ébénisterie et de menuiserie, et le service de magasin, demande un emploi.

LA RUINE

des Magasins de Nouveautés Les affaires tendent de plus en plus à se centraliser et cela depuis la fondation de quelques grands établissements à Paris.

Nous avons vu dernièrement les Magasins de Nouveautés « A la Ville de Lyon » (place des Terreaux), de glorieuse mémoire, se mettre en liquidation et fermer leurs portes.

Emigrés Alsaciens

VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS OCCASIONS DE FIN DE SAISON

Les Grands Magasins « AUX EMIGRÉS ALSACIENS » ont avancé l'époque habituelle de la mise en vente de fin de saison.

MANTE en DRAP fantaisies, 145 8 00 MANTEAUX d'enfants, en drap 2 75

Vente absolument de Confiance Prix fixe en chiffres connus

L'Académie Nationale de Paris, dans son rapport sur les liqueurs supérieures de la Meuse FILLON à Lyon (fondée en 1825).

L'ÉLIXIR GAULOIS

« est un produit remarquable par son excellence de fabrication et l'incontestable qualité de ses matières premières, ainsi que par ses propriétés toniques et digestives de premier ordre ».

TOUX BRONCHITES

Traitement rapidement efficace par le Phosphate de chaux crocosé et la Pâte crocoséée BOUSSÉROT.

ETAT-CIVIL DE LYON

Inhumations: Premier arrondissement. — François Bergeret, 61 ans, r. Grignard, 12, f. 9 h. — Célestin Côtier, 6 mois, rue de la République, 1, f. 11 h. — Adrien Monchier, 16 ans, r. Ter-

10 h. — Jean Villard, rentier, 75 ans, à l'Hôpital, f. 11 h. — Jean Vallier, concierge, 42 ans, à l'Hôpital, f. 2 h. — Jean-Baptiste Bourrat, sans profession, 70 ans, rue du Juge-de-Paix, 8, f. 7 h. — Claude Montet, 14 mois, rue Saint-Cyr, 94, f. 10 h. — Jean Deschamps, dessinateur, 57 ans, qual. Pierre-Scize, 27, f. 1 h. — Epoque Mayor, née Hoffmann, sans profession, 66 ans, qual. Pierre-Scize, 26, f. 2 h.

Seigle, du Lyonnais... 100 kil., 48 » à 48 50 — du Dauphiné... 18 50 à 49 50 — ordinaire... 18 » à 19 » — Avoines de la région... 46 50 à 47 50 — de toutes provenances... 17 » à 17 » Rendus à Lyon

BOURSE DE LYON Du 2 Janvier 1892

Table with columns: FONDS D'ETAT, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective values and prices.

BOURSE DE PARIS Du 2 Janvier 1892

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSES, BAISES, listing various market indices and their movements.

TELEGRAPHIE PRIVEE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, VALEURS, PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI, DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI, listing telegraphic rates for various locations.

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 2 Janvier 1892

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, listing bank market rates for various companies and bonds.

APRES BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2, 5, 10, listing post-market exchange rates for various currencies and bonds.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p' Soirées, en fanlaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

ON DEMANDE

des copistes ayant belle écriture. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, avec un spécimen.

OUTILLAGE POUR AMATEURS

Fourneaux pour le découpage, VARIÉTÉS DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES, Outils de toutes sortes, etc.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra, MATÉRIEL COMPLET, PAYS INJECTEURS PERFECTIONNÉS.

A VENDRE

PETIT PRESSEUR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

PAIN DE GLUTEN

à 1 fr. le 1/2 kil. MAISON GUY 64, rue Saint-Dominique, Lyon

CHABLÉY logo and text: CHABLÉY, purgatif et dépuratif, Vente par G. Desplaces, Lyon.

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE Livrées en boîte à 50 cent. Le cent, 1 ligne... 4.50 2... 4.75 3... 4.90 4... 5.10 5... 5.25 Par la poste: 30 cent. en sus

WAGON

WAGON advertisement with image of a train car and text: Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour. Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.

CHAPPELLERIE DU PROGRÈS

LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON FEUTRES SOIE & GIBUS DEUX PRIX SEULEMENT

9 francs et 12 francs Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

ÉTRENNES UTILES

11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pichpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

MME JOURDAN ACCOUCHEUSE

Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérèglements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt. gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc. Traite par correspondance.

RETRAITE DE 400 FRANCS

Assuré par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 45 ans. Actif foncier 4 millions M. GEN, agent général à Lyon, 48, rue de la République.

SEUL LE QUINA ABRIC

permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA conforme de vrai VIN DE QUINA au Codex Fabrique à Lyon, Ph<sup>e</sup> Gandet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances PRIX TRÈS RÉDUITS PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

EN PRÉPARATION

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1859 POUR L'ANNÉE 1892

Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon

le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND: 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms de leurs maires, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, plié dans une poche pratique à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892)

Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.

Prère de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 3 Janvier (98)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

— Ai-je tort? Oh! les femmes malades, frêles, souffreteuses... les demoiselles à vapeurs, à caprices, à nerfs! Une horreur! Et leurs ménages, quel purgatoire! André se pencha à l'oreille de son ami.

— Sont-elles assez jolies! — J'en conviens. — Et distinguées? — La blonde surtout. — Une figure d'ange! — Oh! fit en riant Pierre Aubry, un ange avec lequel on se passerait bien de filles d'Ève. Mais comme elles filent! Quelle course, bon Dieu!

On peut même dire que la surprise fut égale des deux parts. Pierre Aubry ne connaissait pas ces locataires qui cherchaient leur bougeoir neuf en cuivre à larges bords qui pouvait valoir vingt-cinq sous et ne ressemblait que de loin aux bougeoirs en vermeil du château de Montiers.

chaient si vite qu'on n'aurait pu les aborder, quand même on l'aurait voulu. Elles sont vos locataires? — Elles vous remplacent. Ça n'est pas vieux. Loué à quatre heures, emménagé à huit.

— Si! des toilettes à n'en plus finir, des blanches, des grises, des noires. Et du linge! Une finesse! Le trossou est distingué, je vous en donne mon billet. Mais voilà le chandelier! Pas le sou!

étonné. Le vôtre, monsieur Pierre, était du luxe à côté. — Je n'ai pourtant jamais donné dans les splendours. — Qu'est-ce qu'elles vont faire? demanda André.